

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **11 mai 2009**

Décision n° **B-2009-0866**

commune (s) : Rillieux la Pape

objet : Cession, à l'OPH du Rhône, de parcelles situées 3276, route de Strasbourg

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel

Rapporteur : Monsieur Barral

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : 4 mai 2009

Compte-rendu affiché le : 12 mai 2009

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, M. Charrier, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Colin, Barral, Mme Dognin-Sauze, MM. Crédoz, Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Imbert A.

Absents excusés : MM. Daclin (pouvoir à M. Blein), Calvel, Crimier (pouvoir à M. Da Passano), Arrue, Charles, Sécheresse (pouvoir à M. Darne J.), Desseigne (pouvoir à M. Imbert A), Mme Gelas (pouvoir à M. Bernard R), MM. Claisse (pouvoir à Mme Elmalan), Julien-Laferrrière (pouvoir à M. Kimelfeld), Sangalli (pouvoir à Mme Vullien).

Absents non excusés : MM. Barge, David G., Lebuhotel.

Bureau du 11 mai 2009

Décision n° B-2009-0866

objet : Cession, à l'OPH du Rhône, de parcelles situées 3276, route de Strasbourg
service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 27 avril 2009, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 en date du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

Par arrêté en date du 24 novembre 2008, la Communauté urbaine a décidé d'exercer son droit de préemption dans le cadre de la vente de quatre parcelles de terrain d'une superficie totale de 3 837 mètres carrés, cadastrées sous les numéros 14, 15, 21 et 22 de la section BH et située 3276, route de Strasbourg, lieu-dit La Suzaye à Rillieux la Pape.

Il s'agit de quatre parcelles de terrain, pour des superficies respectives de 457, 740, 981 et 1 659 mètres carrés.

Cette acquisition est réalisée pour le compte de l'OPH du Rhône, dont le programme consiste en la requalification du secteur, conformément à la demande de la commune de Rillieux la Pape.

Aux termes de la promesse d'achat qui est soumise au Bureau, la Communauté urbaine céderait à l'OPH du Rhône, lorsqu'elle en sera devenue propriétaire, l'immeuble ci-dessus désigné pour un montant de 635 000 €, conforme à l'avis de France domaine ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Approuve la cession, à l'OPH du Rhône, d'un immeuble situé 3276, route de Strasbourg, lieu-dit La Suzaye à Rillieux la Pape.

2° - Autorise monsieur le président à signer tous les documents et actes nécessaires à la régularisation de cette affaire.

3° - Le montant de 635 000 € résultant de cette cession ainsi que les frais inhérents à cette transaction feront l'objet d'une inscription en recettes au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2009 - compte 458 200 - fonction 824 - opération 1205.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 12 mai 2009.